



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

saumons

Question écrite n° 43030

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les risques que pourrait présenter, sur les plans sanitaire et écologique, la production d'animaux transgéniques. Des chercheurs canadiens ont en effet réussi à transmettre un gène de croissance au saumon, lui permettant de grandir jusqu'à huit fois plus vite que ses congénères. Selon des informations de plus en plus persistantes, les autorités canadiennes s'apprêteraient à donner leur agrément à la commercialisation de ce type de poisson. Cette autorisation poserait un double problème : celui des risques sanitaires pour le consommateur ; celui des risques écologiques impliqués par l'évasion de l'un de ces poissons dans l'Océan. Resterait aussi la question de l'information du consommateur à travers l'étiquetage et la traçabilité des poissons issus de ces manipulations génétiques. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur cet important dossier, qui appelle plus que jamais l'application du principe de précaution, et de lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Conformément à la réglementation, la commission du génie biomoléculaire évalue, au cas par cas, les risques pour la santé publique et pour l'environnement de toute dissémination d'organisme génétiquement modifié (OGM). A ce jour, aucune demande relative à la dissémination dans l'environnement d'OGM animaux n'a été déposée à son secrétariat. Les seuls animaux pour lesquels la commission a eu à se prononcer, sont des souris génétiquement modifiées utilisées comme modèle expérimental dans des laboratoires confinés. D'autre part, la mise sur le marché, y compris l'importation d'animaux transgéniques destinés à l'alimentation humaine, nécessiterait une autorisation au titre du règlement CE/258/97 dit « nouveaux aliments » qui prévoit des modalités d'étiquetage spécifique aux organismes génétiquement modifiés. S'il est souhaitable qu'un débat public s'instaure autour de la question des animaux transgéniques, il doit s'établir en Europe, sur des références concrètes dont l'absence priverait les discussions de toute substance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43030

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1544

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4131